

MARS 2024

PUBLICATION SEMESTRIELLE DE LA COMMUNE NOUVELLE DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

# Lavans ZAP

*Trait d'union entre ville et nature*

## ZOOM SUR

L'ancienne école de Pratz  
au service des associations **p. 4**

## NOUVEAU

Spectacle son et lumière  
LAUCONNE en scène **p. 10**



# Édito



## Votre avis nous intéresse !

Les espaces proches de la mairie et de l'église prennent forme et produiront tous leurs effets quand la végétation sera développée, et quand le mobilier public sera installé. Le résultat aurait sans doute été différent si le projet n'avait pas été réfléchi par le groupe de travail dédié, constitué par des habitants et des membres des associations locales, après l'appel que nous avons lancé auprès de la population. Nous leur devons l'ambiance générale, notamment la proportion de surfaces naturelles et plantées, et les cheminements apaisés réduisant l'omniprésence de la voiture tout en garantissant un stationnement dimensionné.

De quoi nous encourager à associer nos habitants avant les prises de décision dans l'aménagement de leur cadre de vie. Les aménagements de la Route du Haut-Jura, conçus en collaboration avec les services du Département nous ont conduits à modifier les accès à la Place du Chêne. S'il s'agit là d'un impératif (et le seul) justifié par la sécurité, les élus ont pensé que ce changement était l'occasion de s'interroger sur l'opportunité de la mise en valeur de la place du Chêne, première place publique de la commune, transformée progressivement en carrefour et parkings inorganisés depuis la déconstruction de sa fontaine historique au tout début des années 80.

Le conseil municipal n'a pas voulu prendre de décision sans recueillir l'avis des habitants du quartier et des usagers des rues adjacentes. Le 12 décembre dernier, une première réunion publique a été animée par un spécialiste du dialogue territorial, hors la présence des élus, pour permettre une expression libre sur le ressenti de la situation actuelle.

La salle des fêtes était comble, et nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui ont répondu à notre invitation. Le premier objectif a été atteint. Chacun a pu s'exprimer, que ce soit dans un esprit constructif ou délétère, positivement et avec bienveillance, parfois avec maladresse ou par incompréhension, ou plus rarement, depuis et hors réunion, avec sottise ou absence de réflexion... Peu importe ! Nous voulions une parole libre.

La prochaine réunion entrera dans le concret. La page est totalement blanche et reste à écrire... ou pas ! Peut-être les intéressés ne voudront-ils rien changer (statu quo), et c'est leur choix, ou peut-être profiteront-ils de cette opportunité pour émettre des suggestions (sens de

circulation, stationnements, marquages, signalétique...). A ce stade, et contrairement aux intentions que certains lui prêtent, le conseil municipal n'en a aucune. Les mairies qui sollicitent l'avis des habitants par anticipation ne sont pas si nombreuses...

S'il existe un espace de vie, de parole, et d'engagement, c'est bien le milieu associatif. C'est aussi une formidable richesse pour la commune et ses habitants. Le conseil municipal a décidé de venir en appui aux associations en mettant à leur disposition des locaux dédiés. Ainsi les membres de la commission « civisme et vie associative » ont-ils travaillé avec les dirigeants des associations pour en regrouper le plus grand nombre dans l'ancienne école de PRATZ rebaptisée ESPACE PASSERELLE.

Au-delà de la commodité de l'endroit et de la synergie créée, ce choix répond à deux objectifs importants : redonner vie au bâtiment et au bourg, et réduire notre facture énergétique. Le chauffage du bâtiment communal du Neu, ancien siège de plusieurs associations, était électrique. L'école de Pratz est alimentée par une chaudière bois énergie.

Le devenir de notre territoire intercommunal est déterminant, et l'écriture du projet, préalable à l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) nous concerne tous, en tant qu'acteurs, usagers, ou simples habitants. Chacune et chacun d'entre vous est invité à exposer sa vision et donner son avis : des questionnaires papiers ou en ligne sont mis à votre disposition, des réunions publiques et ateliers thématiques sont organisés et le seront jusqu'à l'approbation. Vous serez consultés, dans la rue, sur votre marché, ou à votre domicile, par notre partenaire SOLUCRACY, en charge de la concertation. Le premier semestre 2024 est consacré aux observations et aux études du territoire communautaire. L'écriture du projet et la définition des zones interviendront plus tard. Nous vous invitons aussi à suivre l'avancement du P.L.U.I. et à déposer vos avis et vos requêtes sur le site internet de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude : [www.hautjurasaintclaud.fr/plui.htm](http://www.hautjurasaintclaud.fr/plui.htm). La mairie reste votre premier contact pour toutes vos questions, souhaits, et suggestions. Bien évidemment, vous pourrez aussi vous exprimer dans le cadre de l'enquête publique.

**Philippe PASSOT**

Maire de Lavans-lès-Saint-Claude

## MAIRIE DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

1, Place Gilbert Cottet-Emard  
39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE  
Email : [mairie@lavans-les-saint-claude.fr](mailto:mairie@lavans-les-saint-claude.fr)  
**Tél. : 03 84 42 11 99**

### Accueil du public

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

## MAIRIE ANNEXE

4, Place Gilbert Cottet-Emard  
39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

### • AGENCE POSTALE COMMUNALE

#### Accueil du public :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30  
**Tél. : 03 84 42 78 40**  
Email : [apc@lavans-les-saint-claude.fr](mailto:apc@lavans-les-saint-claude.fr)

### • SERVICE CNI / PASSEPORT

#### Accueil du public :

les après-midi sur RDV. Prise de RDV  
sur le site internet de la commune.

Pour tous renseignements :

**Tél. : 03 84 42 78 40** (le matin)

### • FRANCE SERVICES

#### Accueil du public :

Lundi de 13h30 à 17h30  
Mardi, Mercredi de 8h30 à 12h30  
Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
Vendredi de 8h30 à 12h30

**Tél. : 09 74 13 08 73**

Email : [franceservices@lavans-les-saint-claude.fr](mailto:franceservices@lavans-les-saint-claude.fr)

## CRÈCHE MULTI-ACCUEIL « LA RAINETTE »

Maison de l'Enfance - Chemin Vert  
39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

**Tél. : 03 84 42 05 88**

Email : [creche@lavans-les-saint-claude.fr](mailto:creche@lavans-les-saint-claude.fr)

## ACCUEIL DE LOISIRS « LES FARIBOLES »

Maison de l'Enfance - Chemin Vert  
39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

**Tél. : 09 74 13 40 58**

Email : [lesfariboles@lavans-les-saint-claude.fr](mailto:lesfariboles@lavans-les-saint-claude.fr)



## LavansZAP

Tirages : 1 200 exemplaires - Dépôt légal Mars 2024

Directeur de publication **Philippe PASSOT**

Directeur d'édition **Laurent PLAUT**

Conception **Nadine OLIVIER - NUMERO119** - 06 88 24 50 04  
[nadine.olivier@numero119.fr](mailto:nadine.olivier@numero119.fr) / [www.numero119.fr](http://www.numero119.fr)

Crédits photos : Guillaume Saillard / Laurent Plaut  
Magali Philippe. Photo de couverture : Denis Crevoisier

Impression **ESTIMPRIM** - CHAMPAGNOLE

Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement.



Plus d'infos sur :

[www.lavans-les-saint-claude.fr](http://www.lavans-les-saint-claude.fr)



## ESPACE PASSERELLE *de Pratz*

Lors de sa construction en 1884, l'école de la commune historique de Pratz était constituée d'une classe unique au rez-de-chaussée et d'un logement de fonction à l'étage. La transformation des préaux et l'extension de la façade Est en 1984, puis l'installation d'un escalier extérieur pour l'accès direct au logement de fonction ainsi que la construction d'une extension côté Nord en 2001 ont permis la création de nouvelles classes, sanitaires, vestiaires et d'une nouvelle chaufferie.

La passerelle qui enjambe la RD 470 a été posée le 25 octobre 1988 et inaugurée en « grandes pompes » le 28 janvier 1989 en présence du préfet Hodel, du sénateur et président du département Brantus et du député Charro-pin. Le bois utilisé est de l'Azobé.

La fermeture de l'école étant prononcée en 2019 par l'Inspection Académique, le bâtiment reste inoccupé jusqu'au 21 /11/ 2023, date de mise en service de l'ESPACE PASSE-RELLE qui gère et organise l'installation de plusieurs associations, redonnant ainsi vie au lieu avec différentes activités (musique, chants, danse, gymnastique, animations, créations, réunions, stockage).

Grâce à un entretien constant du bâtiment et aux améliorations effectuées par les agents communaux, ce regroupement des associations permet la jouissance commune d'une agréable surface de 282 m<sup>2</sup>, d'une installation électrique aux normes, d'un accès aux personnes à mobilité réduite, d'équipements sanitaires adaptés et du chauffage grâce à la chaufferie bois. Les associations disposent également d'un parking de 20 places à proximité et d'un grand espace extérieur clos.

La répartition des espaces est la suivante :

### AU REZ-DE-CHAUSSÉE :

- ▶ une salle de réunion partagée de 41m<sup>2</sup> avec calendrier de réservation. La grande table et les chaises qui l'équipent proviennent d'une donation du cantou.
- ▶ une grande salle d'activité partagée de 63m<sup>2</sup>, également gérée sur un planning de réservation
- ▶ une salle de 47m<sup>2</sup> occupée par le Comité d'Animation

de Pratz

- ▶ une salle de 46m<sup>2</sup> avec accès PMR utilisée par le Ski Club du Lizon pour son stockage
- ▶ une salle de 41m<sup>2</sup> à destination de Génération Country
- ▶ un petit local de 4m<sup>2</sup> pour le stockage du matériel de la Gymnastique de Pratz
- ▶ un local extérieur de 17m<sup>2</sup> partagé entre le Karaté Club du Plateau du Lizon et les Lacets du Lizon pour du stockage

### A L'ETAGE :

- ▶ Une salle de 15m<sup>2</sup> occupée par la Chorale Arc-en-Ciel
- ▶ Une salle de 14m<sup>2</sup> utilisée par l'Union Musicale et Chorale
- ▶ Ces 2 associations bénéficient également d'un espace partagé de 49m<sup>2</sup> pour leurs répétitions.

A la salle des fêtes de Pratz, l'ancienne cantine scolaire est également occupée par l'atelier de peinture artistique de Passerelle des Arts.

**Nathalie MICHAUD**  
Conseillère municipale



## CÉRÉMONIES *du 11 novembre*

Ce samedi 11 novembre 2023, c'est épargné par la météo que les traditionnelles commémorations de l'armistice de la 1ère guerre mondiale ont pu avoir lieu. D'abord à Ponthoux puis Pratz, les élus et les habitants se sont retrouvés sur la place Gilbert Cottet-Emard encore en travaux pour cette belle cérémonie.

Parmi les officiels, nous avons pu noter la présence des élus de Lavans bien sûr mais aussi de Madame Nelly Durandot, Conseillère Départementale, Monsieur Cavallier, général de Gendarmerie, l'adjudant Bouillet de la gendarmerie de Saint-Claude, le capitaine Yvan Smaniotto du CIS du Lizon et également le caporal-chef Ludovic Pointurier.

La cérémonie a été comme traditionnellement animée par l'Union Musicale et la Chorale Arc-en-Ciel de Lavans ainsi que par les enfants de l'école élémentaire de Lavans-lès-Saint-Claude et leurs professeurs.

Les habituels temps forts de chaque commémoration, les lectures des messages du Ministre des Armées et de l'Union Française des Anciens Combattants, le dépôt de la gerbe sur le monument aux morts ont été suivis par un verre de l'amitié offert par la municipalité et servi à la salle du Caveau.

**Laurent PLAUT**  
Maire délégué de Pratz  
en charge de la Communication et du Développement Durable



## TRAVAUX *Place Gilbert Cottet-Emard*



Vous avez déjà pu observer la plantation des arbres sur le nouvel espace et devant l'église. Il restera à planter les vivaces pour égayer un peu plus les lieux.

Aussi, les gradins prennent forme et le réaménagement de la partie basse est prévu au printemps.

Devant l'église, le parvis est terminé rendant plus accueillant et sécurisé cet espace. A propos de l'église, le chauffage au bois est désormais opérationnel et sera le bienvenu lors des divers offices.

Parmi les prochaines modifications de la place : la remise en place du panneau électronique d'informations ainsi que l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Une aire de jeux pour petits et grands sera installée au fond de la place, derrière le cheminement piéton.

**Jean-François MINY**  
Adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux



# Repas des anciens

## RETOUR EN IMAGES

C'est avec beaucoup de plaisir que Monsieur le Maire, Philippe PASSOT, ses adjoints et conseillers, ont organisé et accueilli nos aînés ce dimanche 17 décembre 2023. 340 invitations envoyées à nos concitoyens de plus de 72 ans, 84 invités ont participé au repas et 34 colis ont été distribués aux personnes âgées de plus de 85 ans.

Pour l'occasion, la salle des fêtes a sorti ses plus beaux atouts. Cette année, Michel VIARD, qui préparait depuis de nombreuses années le « Repas des anciens » a passé la main, le voici convive, une place bien méritée. L'équipe a donc servi un repas réalisé par « La Petite Boucherie » de Saint Lupicin : médaillons de saumon, rôti de veau au Savagnin, flan de légumes, pommes dauphines ainsi qu'un dessert de la Maison THAURIN de Lavans, un charmant et délicieux bonnet de Noël.

Monsieur le Maire profite de son discours pour retracer les événements marquants de l'année écoulée et pour exposer les projets à venir.

L'assemblée a ensuite été divertie par Mister Lemon, un incroyable magicien qui a bluffé tout son public, passant de table en table et déclenchant surprises et rires à chaque tour de cartes. Même monsieur le Maire, qui s'est prêté bien volontiers au jeu, n'y a vu que du feu !

Un bon dimanche de retrouvailles et de convivialité.

**Magali PHILIPPE**  
Conseillère municipale



# Téléthon

## LAVANS RIME AVEC BIENVEILLANT !

C'est sous l'impulsion de Paulette Dutel (L'Avenir de Lavans), Thierry Vidaillet (Les Lacets du Lizon) et Guillaume Saillard (Anim'Lavans), accompagnés de Génération Country, la chorale Arc-en-Ciel et divers bénévoles, que la solidarité opère pour mettre en musique trois rendez-vous en faveur du Téléthon.

Cette année encore, le collectif a œuvré le vendredi avec une soirée conviviale autour d'un repas (saucisse au vin, Polenta) préparé par Michel Viard, des pâtisseries et soupe maison gracieusement offertes, puis faire quelques emplettes sur le stand de l'Avenir de Lavans.

Monsieur Pierre Novalle, responsable régional du Téléthon, accompagné de son adjoint, sont venus partager le repas avec l'équipe. La soirée fut très dansante et chantante avec les prestations de Génération Country et de la chorale Arc-en-Ciel.

Le samedi matin les visiteurs ont pu venir partager le petit-déjeuner et ainsi repartir avec le repas du midi, le groupe des Lacets du Lizon s'y était donné rendez-vous pour parcourir les chemins qu'ils vous proposeront au mois de mars.

Le mercredi matin le collectif s'était donné rendez-vous sur le marché hebdomadaire pour y proposer un stand de plats à emporter et surtout, avec le temps hivernal, un bon café, vin chaud et pâtisseries pour se réchauffer.

Malgré le constat du manque de fréquentation et du mauvais temps, Paulette Dutel a pu envoyer un chèque de 2880 € à l'AFM Téléthon ainsi que 280 € de dons.

### Le Téléthon se poursuit le samedi 23 mars 2024

Pour la troisième année consécutive, Les Lacets du Lizon, avec le soutien d'Anim'Lavans et de l'Avenir de Lavans, organisent une Rando/Trail en faveur de l'AFM Téléthon du Jura. Les participants auront le choix entre différents parcours, 4 ou 8 km. En 2023, 108 participants avaient marché ou couru sous la pluie. Malgré cette



période pluvieuse bénéfique à la nature, ceci n'avait pas freiné l'élan de solidarité de chacun.

Les inscriptions des sportifs, la tombola avec lots offerts par le supermarché Bi1 et l'Avenir de Lavans, la buvette et la vente de gâteaux confectionnés par quelques apprentis pâtisseries avaient permis de récolter la somme de 700 euros.

Le comité d'organisation vous attend encore plus nombreux pour contribuer à cet élan de générosité.

**SAMEDI 23 MARS 2024**

**SALLE DES FETES DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE**

**TARIF RANDO/TRAIL 5€**

Départ libre de 9h à 10h (inscription sur place)

Le collectif tient à vous remercier pour votre présence ainsi que les donateurs, la Mairie de Lavans-Lès-Saint-Claude, les commerçants locaux (Bi1, Boulangerie Thaurin, les Folies de Mony et la boucherie Quety) pour leur inconditionnel soutien.

**" ON COMPTE SUR VOUS ! "**

**Thierry VIDAILLET**  
**Paulette DUTEL**  
**et Guillaume SAILLARD**



# Stationnements irresponsables ET INCIVILITÉS

L'aménagement du centre a pris en compte la sécurisation des déplacements des piétons, usagers en fauteuils, utilisateurs de poussettes... Il se distingue par la qualité des équipements et revêtements (pavés et bétons nobles). Les photos ci-dessous témoignent de l'irresponsabilité et du manque de bons sens de quelques-uns.

Plus généralement, nous déplorons de nombreuses incivilités routières, des stationnements dangereux ou gênants, le non-respect des feux tricolores, et des paroles déplacées envers les élus ou riverains qui osent formuler des observations aux contrevenants.

Depuis la fin des travaux du centre, de nombreux chauffards s'autorisent à laisser leurs voitures en stationnement sur les trottoirs ou débordants sur la chaussée ou même sur des espaces et voies publiques, cela est strictement interdit et relève de contraventions.

Autres cas que nous déplorons c'est le stationnement de « véhicule tampons », c'est-à-dire dont le stationnement dépasse la durée des 7 jours consécutifs autorisé par la loi. Dans ce cas, nous procédons à un marquage dans le but de prévenir le propriétaire et ensuite, après un nouveau constat d'immobilité du véhicule, nous demandons à la Gendarmerie la verbalisation.

Autre problème de stationnement, c'est au Collège du Plateau lors de la sortie des classes. Le marquage au sol

a été repeint afin d'augmenter le nombre de places et également interdire l'arrêt dans la raquette de l'accès aux bus, secours et sortie. Pour autant, certains parents continuent de s'y arrêter en attendant leurs enfants, qui doivent certainement avoir des jambes fragiles, et qui ne peuvent pas marcher 10 mètres supplémentaires jusqu'à la voiture... Nous procédons de la même manière, avertissement, relevé des plaques puis verbalisation la fois suivante.

Les feux tricolores en entrée d'agglomération et comme ceux récemment installés au centre ne semblent pas être considérés comme des équipements sécuritaires. De nombreux usagers ne les respectent pas ; ils semblent oublier que ces feux protègent des intersections et qu'ils risquent l'accident.

Au regard de ces incivilités répétées et auxquelles les contrevenants se permettent de répondre ouvertement et par un refus de déplacer leur voiture et de respecter le code de la route, le Maire et ses adjoints, Officiers de Police Judiciaire de par leur fonction, auront prochainement le pouvoir de verbaliser directement ces actes irrespectueux grâce à une nouvelle application installée sur leurs smartphones.

**Alain JEANNIER**

Adjoint au Civisme et à la Vie Associative



# Déjections canines ET IRRESPONSABILITÉ DES MAÎTRES

Nous en arrivons à nous poser cette question : « Qui faut-il éduquer, l'animal ou le maître ? ». Régulièrement dans ce ZAP, nous sommes dans l'obligation de rappeler certaines règles s'adressant aux propriétaires de chiens.

C'est malgré tout une perte de temps semble-t-il puisque les désagréments liés aux déjections sur l'espace public ainsi que les divagations, persistent. Actuellement, nous pouvons constater une recrudescence d'excréments canins aux abords de la salle des fêtes. **C'est inacceptable** que cet espace soit souillé par la négligence des maîtres-chiens. Depuis plusieurs années, la mairie tient à votre disposition, sans succès malgré leur gratuité, des distributeurs « Bobino » de sachets de collecte. Nous irons plus loin en installant une signalétique dédiée, et réfléchissons à l'installation d'un distributeur de sacs à déjections, qu'il faudra utiliser afin d'éviter d'être verbalisé.

Inutile de préciser le désagrément lors d'une fête familiale en salle des fêtes, lorsqu'on sort de sa voiture et qu'on se retrouve avec les pieds dans de la crotte de chien... Encore moins l'envie d'aller jouer à la pétanque avec une pelle pour nettoyer les dépôts canins. Nos agents techniques sont régulièrement souillés lorsqu'ils tondent les pelouses. Ils ne sont pas corvéables pour palier l'irresponsabilité de certains. Imaginez également le petit dernier qui vient jouer sur cet espace et qui tombe les mains dedans... **Alors merci de respecter quelques règles citoyennes !**

Je tiens toutefois à préciser que le site de la salle des fêtes n'est pas le seul lieu concerné, c'est sur toute la commune nouvelle que ces problèmes subsistent. Nous craignons beaucoup pour la propreté durable de nos nouveaux espaces publics. De nombreuses plaintes pour divagations, déjections et attaques entre chiens divagants, nous sont rapportées. Nous avons déjà procédé à de nombreuses interventions, parfois même avec les forces de l'ordre, les décisions judiciaires pouvant conduire à l'euthanasie de l'animal.

## Rappel de la loi : Article R622-2

« Le fait, par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>e</sup> classe. En cas de condamnation du propriétaire de l'animal ou si le propriétaire est inconnu, le tribunal peut décider de remettre l'animal à une œuvre de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée, laquelle pourra librement en disposer. »

## Article R632-1

**Version en vigueur du 21 juin 2010 au 28 mars 2015**

**Modifié par Décret n°2010-671 du 18 juin 2010 - art. 4**

« Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>e</sup> classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures. »

Nous aménageons des espaces publics attractifs, et tentons de maintenir nos places, parcs, parkings et trottoirs en bon état de propreté. Alors merci de respecter cette propreté et apprenez, Mesdames et Messieurs les propriétaires de chiens, à ramasser leurs déjections. Agissez en personnes responsables !

Ce n'est pas un engrais, comme certains le disent... C'est d'abord votre problème et c'est punissable !

**Guillaume SAILLARD**

Conseiller municipal



## SPECTACLE SON ET LUMIÈRE HISTORIQUE

# Lauconne en Scène

**RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE :**

*Deux enfants découvrent une clé et un poème, qui parle d'un trésor, écrit par Louis Nicod de Ronchaud en 1865. Leur maman, inventrice, travaille sur une machine à remonter le temps pas encore opérationnelle. Les enfants décident néanmoins de l'utiliser pour remonter au temps du poème.*

*Les aléas de la machine les conduiront certes au 19<sup>ème</sup> siècle, mais également sur les traces de Lupicin, Romain et Yole au 5<sup>ème</sup> siècle et dans les pas de Lacuzon et du Curé Marquis au 17<sup>ème</sup>... Que de péripéties pour ces jeunes curieux !*

La belle région s'étendant le long du ruisseau du Lizon s'est longtemps appelée Lauconne. Pour faire revivre l'histoire passionnante, mais bien souvent méconnue de ce lieu si agréable à vivre depuis la nuit des temps, les bénévoles de l'association *Lauconne en scène* ont décidé, voici un an, de monter un spectacle théâtral historique son et lumière qui se déroulera les **5, 6, 7, 11, 12, 13 juillet 2024** en soirée derrière l'église de Saint-Lupicin en extérieur.

Passionnés d'histoire, couturières, acteurs, figurants, bricoleurs, chanteurs, musiciens, escrimeurs, ... s'activent semaine après semaine pour concrétiser ce projet un peu fou. L'association a fait appel à des professionnels pour la mise en scène, la gestion de la régie son et lumière et la création d'effets spéciaux ainsi que pour la création du décor. Le spectacle proposé sera fort instructif et réserve bien des surprises. Nous espérons qu'il enchantera tous les habitants du plateau du Lizon et bien au-delà.

**LAUCONNE EN SCÈNE**

Si vous désirez faire partie du projet, en savoir plus ou le soutenir, rendez-vous sur :

**Internet : [www.lauconneenscene.com](http://www.lauconneenscene.com)**

ou sur notre page **Facebook : Lauconne en Scène**

**VOUS SOUHAITEZ NOUS REJOINDRE ET ADHÉRER ?  
OU BIEN SOUTENIR L'ASSOCIATION PAR UN DON  
DÉFISCALISÉ ?**

Rendez-vous sur :

**[www.helloasso.com/associations/lauconne-en-scene](http://www.helloasso.com/associations/lauconne-en-scene)**

ou contactez-nous par email :

**[lauconneenscene@gmail.com](mailto:lauconneenscene@gmail.com)**

# La Fibre arrive À LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE !

Après 50 ans de bons et loyaux services, le réseau téléphonique va disparaître. Et oui, chaque bonne chose a une fin ! Cet arrêt fait partie du programme « *fermeture du réseau cuivre* » supervisé par l'autorité des télécoms (ARCEP), ayant pour objectif principal d'offrir une meilleure qualité de connexion internet grâce à la fibre optique. Depuis 2021, l'opérateur historique National a commencé à « arrêter » l'infrastructure du réseau cuivre sur les premières communes françaises, support de la téléphonie traditionnelle et de l'ADSL. L'arrêt de la commercialisation de nouveaux accès progresse et est déjà en œuvre sur

plusieurs dizaines de millions de lignes, pour gagner tout le territoire en 2026. L'arrêt des services, effectif sur quelques communes aujourd'hui, va progressivement s'étendre afin qu'en 2030 l'intégralité du réseau cuivre soit fermé.

Avant cette fermeture, vous devez effectuer le raccordement de votre logement à la fibre afin d'assurer la continuité de service. Profitez-en, vos frais de raccordement sont actuellement pris en charge par les 4 fournisseurs d'Accès Internet Nationaux. Nous organiserons prochainement une permanence afin de répondre à toutes vos questions.

## RÉUNION PUBLIQUE

# La Fibre arrive à Lavans-lès-Saint-Claude

### L'ADSL n'est pas éternel, passez à la fibre

Nous vous attendons pour échanger avec vous sur votre éligibilité, pour répondre à vos questions concernant votre raccordement à la fibre optique. Découvrez les opérateurs présents sur le réseau, de 13h00 à 17h00.

**RDV le jeudi 11 avril à 16h00  
à la salle des Fêtes Place Antide Janvier,  
Route du Haut Jura  
39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE**



**Plusieurs créneaux sont disponibles :  
Inscrivez-vous grâce au QR code ou  
par email: [contact@prisme-fibre.fr](mailto:contact@prisme-fibre.fr)**



# ELECTIONS EUROPÉENNES et inscription sur les listes électorales



**DIMANCHE 9 JUIN 2024** auront lieu les Elections Européennes (en un seul tour).

**IL EST IMPOSSIBLE DE VOTER SANS ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES.**

Si vous êtes un citoyen européen et que vous résidez en France, vous pouvez voter en France lors des élections européennes du 9 juin 2024, et lors des élections municipales. Pour cela, vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales françaises (liste complémentaire européenne et liste complémentaire municipale).

La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales (électeurs français et européens), afin de pouvoir voter pour les élections européennes est :

- le **vendredi 3 mai 2024** (sous forme papier, en mairie) ou
- le **mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024** (en cas d'inscription en ligne).

**Pour obtenir les imprimés d'inscription électorale :**

- **Cerfa 12669\*02** pour les citoyens français
- **Cerfa 12670\*02** pour les citoyens européens – « élections municipales »
- **Cerfa 12671\*02** pour les citoyens européens – « élections européennes »

ou **pour procéder à votre inscription en ligne** : site internet [service-public.fr](http://service-public.fr)

**Pièces à joindre** : copie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité et un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) aux nom et prénom.

**Si vous êtes déjà inscrits sur les listes électorales, mettre à jour votre inscription électorale est très important !**

## Déménagement dans la commune

Le changement d'adresse doit être effectué, par l'électeur, sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) ou en Mairie (vous présenter avec votre titre d'identité et un justificatif de domicile récent à votre nouvelle adresse).

La mise à jour de votre adresse électorale, par vos soins, est impérative. Elle permet que les documents électoraux (carte électorale, documents des candidats) vous parviennent à votre adresse réelle sur la commune. Le courrier électoral ne peut bénéficier du « suivi de courrier » de La Poste.

Mais surtout, elle permet d'éviter votre radiation de la liste électorale pour perte d'attache communale. En effet, nous sommes tenus de mettre à jour la liste électorale (en particulier pour le tirage au sort annuel des jurés d'Assises). Si nos courriers d'alerte reviennent avec la mention « Destinataire inconnu à l'adresse », nous pouvons procéder à votre radiation de la liste électorale pour perte d'attache communale.

## Déménagement dans une autre commune

La procédure d'inscription dans la nouvelle commune de domicile, par l'électeur, est volontaire (à faire sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) ou à la mairie du nouveau domicile).

Chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur la liste électorale et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

Chaque citoyen peut s'inscrire ou modifier son inscription (en cas de déménagement dans la commune ou dans une autre commune) directement en ligne sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

## LE VOTE *par procuration*

**Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote.** Pour cela, vous devez faire une procuration.

**ATTENTION**, le jour du vote, **l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.**

### 1. En utilisant le téléservice Maprocuration

Vous devez vous connecter avec France Connect. Connexion avec l'identifiant et le mot de passe de l'un des comptes suivants : Impots.gouv, Ameli, lidentitenumérique (laposte), Yris, MSA ou Alicem et indiquer une adresse mail.

S'agissant de l'électeur chargé de voter à votre place (votre mandataire), vous devez connaître :

- Soit sa date de naissance et son numéro d'électeur figurant sur sa carte électorale,
- Soit sa date de naissance, ses prénoms, son nom et la commune où il vote.

Après avoir reçu le mail indiquant la référence de votre demande, vous devez d'abord **vous rendre en personne** dans un des lieux suivants :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet)

Vous devez y présenter un **justificatif d'identité** et indiquer la référence de votre demande.

Ensuite, vous recevrez :

- Un email contenant le récépissé de votre demande de procuration
- et un email confirmant l'enregistrement de votre procuration.

### 2. En utilisant le formulaire Cerfa 14952\*03

Vous pouvez le remplir en ligne, ou à la main (lisiblement et sans ratures), puis **l'imprimer sur 2 feuilles (pas de recto verso).**

Pour remplir le formulaire :

- Vous devez notamment indiquer votre numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place.
- Vous devez également indiquer les nom, prénoms et date de naissance de l'électeur chargé de voter à votre place.
- Vous ne devez pas remplir les rubriques réservées à l'administration.

Vous devez **vous présenter en personne**, avec le formulaire rempli et un justificatif d'identité dans un des lieux suivants :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
  - Gendarmerie (où qu'elle soit)
  - Tribunal judiciaire (dont dépend votre domicile ou votre lieu de travail)
  - Lieu accueillant du public (défini par le préfet)
- Un récépissé vous est remis.

### 3. En vous présentant en personne avec un justificatif d'identité dans un des lieux suivants :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Tribunal judiciaire (dont dépend votre domicile ou votre lieu de travail)
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet)

où vous pourrez compléter le formulaire qui vous sera remis.

**Pour les informations nécessaires à connaître, voir au paragraphe 2 rubrique « Pour remplir le formulaire ».**

**Pour tout renseignement : [service-public.fr](http://service-public.fr)**

*Les services Administratifs de la Mairie*

Retrouvez tous ces articles sur : [www.lavans-les-saint-claude.fr](http://www.lavans-les-saint-claude.fr)





# CALENDRIER DES ANIMATIONS

## Mars

02 SOIRÉE KARAOKÉ  
Chèvre salée - Anim' LAVANS

09 JEUX DE PRATZ  
Comité d'Animation Pratz

09 LOTO  
Amitié de Ravilloles

23 TRAIL AU PROFIT DU TÉLÉTHON  
Lacets du Lizon



30 SORTIE LEVÉ DE SOLEIL  
Comité d'animation de Pratz

## Avril

05 et 06 THÉÂTRE  
Lavans Scène

12 et 14 THÉÂTRE  
Lavans Scène

19 et 20 THÉÂTRE  
Lavans Scène

## Mai

01 VIDE GRENIER - BROCANTE  
Anim' LAVANS



05 LOTO FOOT  
Foot de Ravilloles

15 REPAS 50 ANS  
Club des aînés

## Juin

01 CONCERT  
UMC

15 FÊTE DES ÉCOLES  
APE

23 FÊTE DE LAVANS  
Anim' LAVANS

28 REPAS  
Karaté

## Juillet

06 RANDO LUDIQUE ET SOIRÉE BLIND TEST  
Comité d'animation de Pratz

13 FÊTE NATIONALE  
Anim' LAVANS



## Août

31 FÊTE DE PRATZ  
Comité d'animation de Pratz

## Septembre

01 FÊTE DE PONTHOUX

21 LOTO  
Amitié de Ravilloles

29 LAVANS COLOR RUN  
ET MARCHÉ BIO LOCAL  
Anim' LAVANS

## Octobre

06 COURSE DE LA PASSERELLE  
Les Lacets du lizon

12 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Ski Club du Lizon

19 CONCERT  
Arc en Ciel

19 HALLOWEEN  
Collectif associatif

## Novembre

02 CONCOURS DE BELOTE  
Club des aînés

15 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Lacets du Lizon

16 BOURSE AUX SKIS  
Ski Club du Lizon

23 CONCERT  
UMC



## Décembre

06, 07 et 11 TÉLÉTHON  
Collectif associatif

15 REPAS COMMUNAL DES AÎNÉS



## ATELIER couture

La couture a toujours été un mystère pour vous ? Cette saison, l'Avenir de Lavans, association de Loisirs Créatifs propose des séances d'initiation à la couture et au fonctionnement de la machine à coudre. Cet atelier se déroule en période scolaire le lundi de 14h à 16h au 18 rue François Bourdeaux.

**Attention : le nombre de places est limité !**  
Si vous êtes intéressés, contactez Emilie au 07 70 05 67 50

L'Avenir de Lavans





# LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

## 23 MARS 2024



Les lacets du lizon vous proposent une

# MARCHE / TRAIL

AU PROFIT DU **Téléthon**

## 4 OU 8 KM

**5 €** Café + croissant offert

Départ libre à partir de  
9h de la salle des fetes

Buvette  
pâtisseries  
Croissants

Tombola  
1€

